RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET DES IGP SUD DE FRANCE (CIVL)

Le Conseil interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et des IGP Sud de France (CIVL) a demandé une extension de son accord interprofessionnel 2021-2022-2023 relatif aux cotisations interprofessionnelles perçues au profit du Conseil interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et des IGP Sud de France (CIVL) pour les campagnes 2021-2022-2023.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans les annexes et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante *:* consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « *CIVL cotisations* 2021-2022-2023 » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle : CIVL
Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du
LANGUEDOC & IGP SUD DE FRANCE

Période	2021	2022	2023
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés			
(Taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement) Taux de CVO DES AOC LANGUEDOC Taux de CVO AOC FAUGERES Taux de CVO IGP DE DEPARTEMENTS Taux de CVO IGP DE TERRITOIRES	 3.00 €/hl 3.50 €/hl 0.46 €/hl 0.52 €/hl	 3.00 €/hl 3.50 €/hl 0.46€/hl 0.52 €/hl	 3.00 €/hl 3.50 €/hl 0.46 €/hl 0.52 €/hl
Assiette de la CVO AOC /IGP	Sorties de chais constatées sur la DRM	Sorties de chais constatées sur la DRM	Sorties de chais constatées sur la DRM
Opérateurs supportés pour le paiement : Ventes en bouteilles direct propriété AOC / IGP : Ventes en vrac AOC / IGP : Achat de raisin et moûts (vinification) AOC :	Producteurs 50% producteurs 50% négoce 100% vinificateur	Producteurs 50% producteurs 50% négoce 100% vinificateur	Producteurs 50% producteurs 50% négoce 100% vinificateur

Signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle

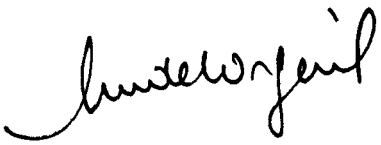

Interprofession : CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET IGP SUD DE France (CIVL) **SECTION AOP**

Période : ANNEE 2021 -2022- 2023

Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en Euro)

I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	**2 021**	**2 022**	**2 023**
a) connaissance de la production et des marchés			
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques	211 587	211 587	211 587
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
d) commercialisation;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
e) protection de l'environnement;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
SECTION AOC : PROMOTION et COMMUNICATION (36,88% de la CVO) Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, évènements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, VINEXPO, oenotourisme) Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR) Actions de communication en pays tiers hors europe (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels MASSE SALARIALE MARKETING dédiée aux actions de promotion et communication (18,25% de la CVO) CHARGES DE FONCTIONNEMENT hors salaires marketing (30,74% de la CVO) VIN & SOCIETE (2,13% de la CVO)	2 482 817	2 482 817	2 482 817
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP du LANGUEDOC adhérentes aux CIVL	7 000	7 000	7 000
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation œnologique en partenariat avec l'INRA, l'IFV et FRANCEAGRIMER	50 000	50 000	50 000
i) études visant à améliorer la qualité des produits;	-	-	-

Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité	20 000	20 000	20 000
i) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : recherche expérimentation, programme de sélection variétale visant à réduire les pesticides pour la lutte contre des maladies de la vignes et les effets du réchaufffement climatique Lutte contre les maladies du bois (participation au programme national)	50 000	50 000	50 000
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
n) gestion des sous-produits.	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
TOTAL	**2 821 404**	**2 821 404**	**2 821 404**

Signature de la présidente du C.I.V.L

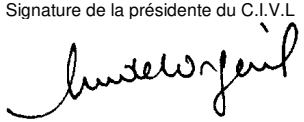

MIREN DE LORGERIL

SECTION IGP

Interprofession : CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET IGP SUD DE France (CIVL)

Période : ANNEE 2021 - 2022 - 2023

Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en Euro)

I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	**2 021**	**2 022**	**2 023**
a) connaissance de la production et des marchés			
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques	47 413	47 413	47 413
b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
d) commercialisation;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
e) protection de l'environnement;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;	-	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-	-
SECTION IGP : PROMOTION et COMMUNICATION (47,00% de la CVO) Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, évènements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, VINEXPO, oenotourisme) Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR) Actions de communication en pays tiers hors europe (évènements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels MASSE SALARIALE MARKETING dédiée aux actions de promotion et communication (10,31% de la CVO) CHARGES DE FONCTIONNEMENT hors salaires marketing (17,37% de la CVO) VIN & SOCIETE (5,41% de la CVO)	444 293	444 293	444 293
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;			
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP du LANGUEDOC adhérentes aux CIVL	3 000	3 000	3 000
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;	25 000	25 000	25 000
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation œnologique en partenariat avec l'INRA, l'IFV et FRANCEAGRIMER, Participation au programme national sur le dépérissement de la vigne			
i) études visant à améliorer la qualité des produits;			

Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité	10 000	10 000	10 000
i) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;			
Objet et description de la ou les action(s) : recherche expérimentation, programme de sélection variétale visant à réduire les pesticides pour la lutte contre des maladies de la vignes et les effets du réchaufffement climatique Lutte contre les maladies du bois (participation au programme national)	25 000	25 000	25 000
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;			
Objet et description de la ou les action(s) :			
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;			
Objet et description de la ou les action(s) :			
m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;			
Objet et description de la ou les action(s) :			
n) gestion des sous-produits.			
Objet et description de la ou les action(s) :			
TOTAL	**554 706**	**554 706**	**554 706**

Signature de la présidente du C.I.V.L

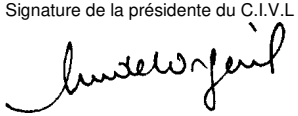

MIREN DE LORGERIL